

Réponse de Monsieur Jean LANGLOIS à l'enquête publique concernant la demande de transformation par l'entreprise AUPLATA Mining Group de son Permis Exclusif de Recherche sur la zone de Courièges (PER) en Permis d'Exploitation (PEX).

Le dimanche 1er octobre 2023,

En cette période de remise en question de l'avenir économique et social de la Guyane et plus largement de l'avenir économique de la France qui fait face aux tentatives des grandes puissances comme la Chine, la Russie, le Canada, les Etats Unis, la Grande Bretagne, l'Australie ou l'Afrique du Sud à s'approprier et s'acaparer les ressources minières mondiales et l'accès aux métaux stratégiques indispensables au développement des énergies nouvelles et à la transition écologique, il apparait vital de protéger les entreprises nationales et de récompenser les efforts qu'elles développent pour maintenir leurs activités dans le respect des normes de protection de l'environnement.

Permettre à une Entreprise française comme Auplata Mining Group de péreniser son activité en Guyane et de maintenir sa rentabilité, c'est à la fois garantir nos ressources naturelles et minières pour l'avenir de notre industrie et de notre économie mais c'est également favoriser l'emploi dans cette région sinistrée où le taux de chômage est 2 à 3 fois supérieur à celui de la métropole et le niveau de pauvreté particulièrement alarmant. C'est également participer à la formation et à l'amélioration du niveau de qualification des personnels guyanais locaux, dans un secteur où la main d'oeuvre qualifiée est très recherchée et bien rémunérée. Enfin, c'est encourager la présence sur le terrain forestier de personnels autorisés, en effectif nombreux, pour faire barrage à la présence et aux activités écocides des orpailleurs clandestins arrivant de plus en plus nombreux, d'année en année, depuis les pays voisins, et ce malgré les efforts déployés par l'Etat et ses forces militaires ou de gendarmerie pour les interdire.

Pour une entreprise industrielle moderne comme l'est AMG, soucieuse de protéger la nature et la biodiversité, il est essentiel de pouvoir démontrer à tout un chacun son niveau d'expertise et le caractère vertueux de ses méthodes et process industriels, comme des moyens qu'elle met en oeuvre pour protéger l'environnement et assurer l'avenir des sites et de la forêt. Il n'est de meilleur exemple que la pépinière d'envergure créée par l'entreprise sur le site de Sain Elie et la politique active de replantation des zones déboisées.

Pourtant, au nom de cette même défense de l'environnement, certaines forces politiques hostiles ou associations écologistes adeptes des modèles de décroissance constituées d'activistes radicaux tentent, par tous les moyens juridiques ou de communication, de mettre des batons dans les roues des entreprises minières et d'influencer l'opinion et les décisions de l'Etat. Elles n'hésitent pas à invoquer des arguments et procédés contestables au plan techniques ou scientifique, ou à mettre l'accent à outrance sur des détails de procédure administrative, lorsqu'il ne s'agit pas d'engager des actions diffamatoires ou violentes à l'encontre de ces mêmes entreprises, confortées sans doute par un sentiment d'impunité...

La Guyane et les Guyanais, dont l'avenir ne peut que pâtir de tels agissements et de telles postures idéologiques, demeurent souvent silencieux sur de tels sujets. Personnellement, je le déplore. Et puisqu'il est question ici de s'exprimer et d'émettre son opinion sur la demande de transformation du PER Courièges d'Auplata Mining Group en Permis d'Exploitation, je vous livre ici mes remarques et recommandations, en toute humilité et transparence.

A propos de la zone concernée, à savoir Courièges :

Comme chacun sait, le Permis de Couriège jouxte le périmètre de la Mine de Dieu Merci, elle même localisée sur une zone traditionnelle d'exploitation datant de la fin du 19ème siècle. Le traitement des minerais, basé jusqu'à présent, sur une chaîne dite de séparation gravimétrique suivie d'une étape d'affinage (fusion de l'or) ne permettait que la récupération d'environ 30% d'or libre. Afin d'améliorer ce taux, AMG a mis en place une unité modulaire de traitement par lixiviation de minerai aurifère et traite depuis quelques années les anciens rejets gravimétriques stockés dans les bassins de la Mine de "Dieu Merci".

Permettre à AMG d'appliquer cette technique de traitement au minerai primaire saprolitique extrait des zones à exploiter sur le permis de Couriège apportera plusieurs bénéfices à la région :

- Ce sera un moyen sûr pour stériliser le gisement et en finir avec les repasses du minerai, notamment par les garimpeiros et orpailleurs clandestins qui pullulent dans la région et dont les techniques d'extraction par lavage alluvionnaire et d'amalgamation au mercure détruisent la forêt, polluent les rivières et intoxiquent poissons, animaux et populations autochtones.
- Cela permettra à AMG de mettre en oeuvre de façon pérenne sur la zone concernée ses actions de réhabilitation et reboisement, sans risque de la voir à nouveau dégradée par de nouvelles et sempiternelles activités d'orpaillage illégal. La végétation naturelle aura ainsi le temps de reprendre ses droits sur les anciennes zones exploitées et sera mise à l'abri de destructions futures.
- Cela sera enfin le moyen pour AMG d'enrichir, grâce aux minerais saprolitiques à haute teneur de Couriège, les mélanges traités par lixiviation dans l'usine de Dieu Merci, et d'ainsi garantir la rentabilité de l'outil industriel et de pérenniser pour plusieurs années l'activité et l'emploi local de plus de 50 personnels qualifiés sur la commune de Saint Elie.

A propos de l'activité extractive aurifère qui existe depuis plus de 150 ans en Guyane il est important de souligner que l'on assiste depuis vingt ans à une diminution par un facteur 4 de la production légale d'or (de 4 tonnes/an en 2001 on est passé à moins de 1,5 tonne en 2020). Et ce, malgré une amélioration des techniques d'extraction artisanales ou industrielles. Parallèlement, les chiffres d'activité de l'orpaillage illégal (validés par les statisticiens et les services de l'État) ont littéralement explosé, malgré la présence sur le terrain des forces militaires et républicaines d'intervention et de l'opération interministérielle Harpie depuis 2008. Il est question de plus de 10 tonnes d'or extrait illégalement en Guyane par des milliers d'orpailleurs clandestin venus du Surinam ou du Brésil, et générant une pollution gigantesque disséminée sur tout le territoire. Une des seules véritables solutions de lutte contre l'action écocide des orpailleurs clandestins consiste en leur remplacement par des personnels formés et qualifiés d'entreprises légales, contrôlées par les services de l'État, qui vont « occuper le terrain » et surtout le protéger !...

J'ouvre ici une parenthèse, car on peut aussi se poser la question des raisons qui sont à l'origine de la diminution de la production légale d'or et de la réduction du nombre d'entreprises du secteur, alors que le cours de l'or sur le marché n'a cessé de s'envoler depuis 20 ans. La complexité des mesures techniques et de contrôle, le durcissement de l'environnement réglementaires, la lourdeur des obligations administratives imposées à ces entreprises de même que les tracasseries juridiques ou les actions en justice systématiques de certaines associations n'y sont pas étrangères, si l'on en croit les conclusions d'un récent rapport de commission interministérielle.

En un mot, comment se tirer une balle dans le pied au plan économique et social, au nom d'un soi-disant respect environnemental, lorsque cette désertification des entreprises légales présentes sur le terrain conduit inexorablement à la multiplication des acteurs clandestins responsable de la destruction de cet environnement. Ou comment une posture idéologique peut devenir aveugle et irresponsable et ainsi produire l'effet inverse de celui recherché. Je referme la parenthèse...

A propos du niveau d'expertise technique et industrielle d'AMG (Auplata Mining Group) il ne me paraît pas nécessaire de redire ici ce que son rapport explique clairement.

L'entreprise est aujourd'hui en Guyane la seule qui sache maîtriser un process industriel d'une telle complexité. Après avoir financé l'investissement massif qui a conduit à la construction de cette usine modèle et après avoir formé l'ensemble de son personnel qualifié, après avoir développé des relations de partenariat et de confiance avec les administrations chargées de contrôler son activité et la fiabilité de son outil industriel elle investit maintenant massivement dans le process de revégétalisation des zones impactées par son activité ou celle des activités passées dont elle n'est pas à l'origine mais qui sont du ressort de ses responsabilités. Des milliers d'arbres et de plants aux essences variées ont été planté ou sont en croissance dans les serres de sa pépinière de Dieu Merci. Elle est donc un exemple de ce que l'on peut qualifier aujourd'hui d'Entreprise Responsable respectueuse de l'environnement et des normes réglementaires. Ce n'est pas faire du « green washing » que de rappeler ces éléments factuels. La Guyane et sa population se porteraient certainement beaucoup mieux au plan économique, social et environnemental si les entreprises du type d'AMG étaient plus nombreuses et leur activité mieux défendue.

C'est pourquoi je considère qu'il est indispensable que cette demande de transformation du PER Couriège en PEX soit accueillie favorablement par l'administration française et qu'ainsi l'activité de l'usine de Dieu Merci puisse être confortée dans la durée, dans le cadre d'une gestion raisonnée et d'une politique de protection de l'environnement moderne, intelligente et porteuse d'avenir pour les générations à venir.